

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DANS LA GALERIE DE MEMBRES DE LA «SILVER CROSS WOMEN'S ASSOCIATION»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra sûrement de mentionner la présence dans la galerie aujourd'hui d'un très grand nombre de membres de la *Silver Cross Women's Association*—des femmes qui ont perdu leur mari ou leurs fils à la guerre. La Chambre voudra sûrement leur rendre hommage. (*Applaudissements*)

• (2.40 p.m.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre doit remercier mon très honorable ami d'avoir signalé à notre attention la présence de ces visiteuses distinguées. Personne au Canada ne mérite davantage notre respect. (*Applaudissements*)

### LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MAJORATION DES INDEMNITÉS AU TRANSPORT

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'étude de la résolution suivante, recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur l'immigration afin de porter de douze millions à vingt millions de dollars le plafond actuel des avances non remboursées pouvant être consenties à un moment déterminé pour permettre au ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration de faire aux immigrants des prêts de nature à les aider à acquitter leurs frais de transport au Canada.

(La motion est adoptée.)

### LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

COMPOSITION DE L'ORGANISME, ÉTABLISSEMENT DE COMMISSIONS CONSULTATIVES, ET LE RESTE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier

que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'étude de la résolution suivante, recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant l'établissement d'un Conseil canadien de la Main-d'œuvre et de l'immigration, de commissions consultatives et de comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre; prévoyant aussi la nomination des membres de ces organismes, leur rémunération, leurs allocations et autres dépenses; et décrétant en outre que toutes les dépenses faites aux fins de la loi seront acquittées sur les crédits votés à cet égard par le Parlement.

(La motion est adoptée.)

### LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

INSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier la résolution suivante que Son Excellence a recommandée à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les parcs nationaux en vue d'autoriser l'établissement d'une corporation de la Couronne connue sous le nom de Corporation de tenure à bail des parcs nationaux, chargée de développer, gérer et entretenir la propriété des parcs nationaux du Canada; en vue de prévoir la constitution, l'organisation, le financement et les attributions de ladite Corporation; en vue d'autoriser le ministre des Finances à consentir à la Corporation des prêts jusqu'à concurrence de vingt millions de dollars; en vue de permettre au gouverneur en conseil d'ajouter aux parcs nationaux déjà existants des terres que détient la Couronne; en vue d'établir une procédure régissant le transfert de l'administration, de la gestion et du contrôle de certains biens des parcs nationaux à la Corporation de tenure à bail des parcs nationaux, ainsi que leur reprise de cette dernière; en vue d'autoriser la conclusion par le ministre et ladite Corporation d'accords relatifs à la gestion des biens; en vue d'établir de nouvelles délimitations juridiques de certains parcs nationaux et de créer un nouveau parc national en Nouvelle-Écosse; et en vue de statuer enfin sur d'autres changements consécutifs à ce qui précède et relatifs à l'établissement de la Corporation et à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES DÉCLARATIONS DE M. GERALD CLARK

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier